

Compte rendu CTPD du 18 novembre 2010

Ce CTPD était le premier depuis la fusion des deux directions locales au 1^{er} novembre 2010.

Les débuts étaient prometteurs ! convoqué à 9 h 30 et après deux changements de salle, une route à traverser et une troisième salle, les travaux ont débuté à 10 heures.

Ordre du jour :

- 1- Examen du Règlement Intérieur du CTPD ;
- 2- Règlements Intérieurs des Horaires Variables de la DDFiP et du PRS ;
- 3- Fusion des hôpitaux de Marines et de Magny - en - Vexin ;
- 4- Suppression de la fonction d'agent enquêteur départemental ;
- 5- Plan de formation 2010/2011 - Filière Gestion Publique.

1 - Règlement Intérieur du CTPD

La direction locale nous a précisé que la DGFIP souhaite que ce RI ne soit pas trop amendé afin d'avoir une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

FO DGFIP demande le respect, par la direction locale, des délais de transmission des documents préparatoires aux membres du CTPD et du Procès Verbal au Secrétaire Adjoint.

FO DGFIP s'est abstenu sur le vote de ce Règlement Intérieur dans la mesure où il n'a pas été entendu sur sa demande d'envoi simultané des convocations aux membres titulaires et suppléants, à sa demande d'une tenue des CTPD l'après - midi et est resté "sur sa faim" quant aux ordres du jour pléthoriques.

2 - Règlements Intérieurs des Horaires Variables DDFiP et PRS

La direction locale a réuni l'ensemble des agents afin de leur soumettre les nouvelles modalités. Deux formules ont été proposées aux agents de la cité administrative et à ceux qui la rejoindrons.

Formule 1

Plages variables : 7h30 - 9h30
16h - 19 h

Plages Fixes : 9h30 - 11h30
14 h - 16 h

Formule 2

Plages variables : 7h30 - 9h45
16h15 - 19 h

Plages variables : 9h45 - 11h45
14h15 - 16h15

131 agents ont été appelés à se prononcer sur ces formules.
106 votants - 94 exprimés - 93 pour la formule n°1

Les agents du PRS se verront appliqués la formule déjà existante au CDI de Cergy

Plages variables : 7h30 - 9h30
16h - 19 h

Plages fixes : 9h30 - 11h30
14h - 16 h

FO DGFIP a fait remarquer que le RI ne fait plus apparaître le nombre de jours sur lesquels la semaine de travail est répartie, les heures d'ouverture au public ainsi que la continuité du fonctionnement des services.

Il faut espérer que cette disparition ne cache pas des velléités d'ouvertures au public en nocturnes ou le samedi matin.

Il n'est également plus précisé à qui s'applique ou ne s'applique pas le régime des horaires variables; la direction locale n'a pas répondu à notre demande.

FO DGFIP a demandé à ce que les Autorisations d'Absence pour motif familial figurant dans le RI, soient mentionnées de façon exhaustive.

FO DGFIP a suivi le vote des agents et s'est donc prononcé pour les Règlements Intérieurs des Horaires Variables de la DDFIP et du PRS.

3 - Fusion des hôpitaux de Marines et Magny - en -Vexin.

Au 1/01/2011 la gestion des hôpitaux de Marines et Magny sera confiée au comptable de la Trésorerie de Magny.

Bien que la direction locale ne souhaitait pas aborder dans ce CTPD les conséquences sur les emplois, FO DGFIP a rappelé son inquiétude non seulement en ce qui concerne les implantations d'emplois à Marines, mais aussi le devenir à court terme de ce poste avec le transfert d'un emploi vers la Trésorerie de Magny.

FO DGFIP a fait remarquer que la RGPP appliquée au Ministère de la Santé, facilite les restructurations désirées par notre direction !

FO DGFIP a voté contre cette fusion.

4 - Suppression de la fonction d'agent enquêteur.

Le PRS prendra en charge sa propre activité de recherche du renseignement. L'agent enquêteur "en titre" souhaite rejoindre le PRS. Il a eu de la part de la direction locale la garantie du maintien de sa rémunération pendant 5 ans.

5 - Plan de formation 2010/2011.

La formation professionnelle s'articule autour de 4 axes principaux :

- la fusion dans la DGFIP
- le développement des compétences métiers
- la maîtrise des nouvelles applications informatiques
- les conditions de vie au travail

FO DGFIP regrette que le 4^{ème} axe ne soit pas développé dans ce plan de formation. A notre remarque, la direction locale ajoutera le plan de prévention départemental découlant du Document Unique.

FO DGFIP fait remarquer que la programmation du module 2 bis - accueil fiscal de proximité (GAIA) tombe sur les périodes d'échéances.

FO DGFIP constate que la formation distancielle s'applique toujours aussi difficilement sur les sites. Pour notre organisation, la faute en revient à la charge de travail pesant sur les agents et à l'inadaptation des locaux.

Questions diverses

FO DGFIP a alerté la direction sur les conditions de l'accueil des contribuables dans les SIP le 15 novembre dernier.

En effet, 1200 contribuables ont été accueillis au SIP d'Argenteuil et 1023 au SIP de Garges.

Les halls d'accueil des SIP sont inadaptés à la forte affluence des périodes d'échéance. FO DGFIP, lors des Groupes de Travail sur la mise en place des SIP, avait déjà alerté la direction locale sur cette problématique.

Afin d'assurer la sécurité des agents d'accueil, FO DGFIP a réitéré sa demande d'installation de guichets fermés dans les SIP.

FO DGFIP a demandé à la direction locale un point sur l'avancement du projet de construction du bâtiment de liaison à l'HDI de Cergy.

La direction nous a répondu que les travaux devraient débuter au 2^{ème} trimestre 2011, les marchés n'ayant pas encore été notifiés.

